

VENEZ REALISER VOTRE PPSPS AVEC L'AIDE DE VOTRE CONSEILLER EN PREVENTION

**Jeudi
9 Juin**



Formation **GRATUITE** PPSPS

Où ? CAPEB 83 - La Valette du Var

Quand ? JEUDI 9 JUIN 8H30/12H30

+ d'infos & inscription

04 94 14 72 62 ou d.crepine@capeb83.fr





A LA CAPEB DU VAR
LES ESPALUNS III
RUE BERTHELOT
83160 LA VALETTE

QU'EST-CE QUE LE PPSPS ?

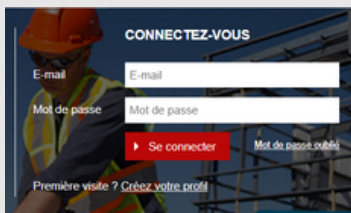
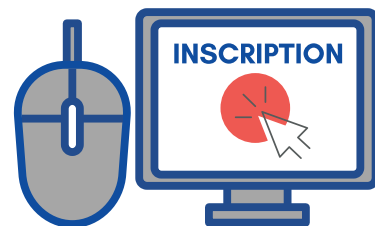
- **Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé** est un **document obligatoire** qui contribue à prévenir les risques sur les opérations de bâtiment et de génie civil.
- **Il est établi pour les chantiers de BTP faisant appel à plusieurs entreprises.** Il contient un grand nombre d'informations sur les entreprises intervenantes, les mesures de prévention ou encore les installations de chantier.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

- **L'obligation d'établir un PPSPS est inscrite dans le Code du travail, article L.4532-9 .**
- Les dispositions applicables aux opérations de 1re et 2e catégories du PPSPS (rédaction, délai, contenu, sous-traitants, consultation, transmission) sont définies par les articles R.4532-56 à Art. R.4532-74.

La **CAPEB** et **L'OPPBTB** vous proposent **1 journée de formation gratuite** pour :

- **Maîtriser la création des PPSPS et modes opératoires en ligne sur le site www.preventionbtp.fr**
- **Connaître les obligations réglementaires**
- **Répondre à vos questions sur la prévention des risques professionnels**



ATTENTION : L'inscription sur le site « Prévention BTP » est indispensable avant la formation. Un mot de passe vous permettra de rentrer dans votre espace personnel lors de la journée de formation.

Afin de pouvoir créer et activer votre compte e-prévention en ligne merci de vous munir des informations suivantes :

- **N° de SIRET** de votre entreprise
- **Adresse e-mail de messagerie ainsi que le mot de passe associé.** Il faudra vous y connecter pour activer votre nouveau compte e-prévention.

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

